

Centre Auto Belle Marion
Gérant : Monsieur José Da-Silva
4, avenue Belle Marion.
64600 Anglet
Tel : 05-59-31-42-60
Mail : garagebm@wanadoo.fr

Aux responsable d'Agence

Anglet, le 11 juin 2010

Monsieur le directeur,

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai mis un terme au « partenariat » qui liait mon entreprise à la compagnie d'assurance que vous représentez.

Un déséquilibre trop important s'est fait jour dans le temps et au gré des demandes des donneurs d'ordres entre l'apport de clientèle, les services et les contraintes qui nous étaient demandés ou imposés. Je pourrai, si vous le désirez, rentrer dans les détails.

Sachant parfaitement qu'il vous appartient d'orienter vos assurés vers des garages agréés, nos intérêts divergent.

Je vous informe que chaque fois **qu'un assuré subira des pressions** pour faire réparer son véhicule dans un garage agréé, alors même qu'il envisageait de confier sa réparation à mon entreprise, et donc qu'il n'aura pas le libre choix de son réparateur je me réserve le droit d'assigner le Responsable de l'Agence car dans l'argumentaire employé par les compagnies d'assurance (et donc votre Agence), il y a des choses dites qui sont fausses. Il n'est pas de mon intérêt de chercher le conflit à tout prix. Pour éviter tout litige ultérieur je vous conseille de vous munir d'un document émanant de votre compagnie d'assurance qui précise bien que tous les assurés doivent être orientés dans un garage agréé.

Nous sommes en possession d'attestations de clients qui ont subi des pressions verbales par certaines agences de compagnies d'assurances pour les orienter dans des garages agréés dans le seul but de récupérer des marges arrières qui sont appliquées pas celles-ci.

Je n'hésiterai pas à faire officialiser sur le terrain les attestations par un Officier Ministériel avant d'engager une procédure pour situation de monopole et détournement de clientèle, ce qui sera facilement démontrable devant n'importe quelle juridiction française, voir devant la Cour Européenne.

Je vous ferai remarquer que l'assuré dirigé dans un garage agréé ne bénéficie en retour d'aucun dédommagement financier sur la franchise ou autre. Dans notre garage en cas d'accident responsable, nos clients ont la possibilité de récupérer jusqu'à 150 euros sur leur franchise.

Je reste bien entendu à votre disposition pour m'entretenir de la présente de vive voix.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Gérant du Centre Auto Belle Marion
José Da-Silva